

ministère des Travaux publics et (ou) de la Commission de la Capitale nationale. La question n° 2601 a nécessité des renseignements du ministère des Travaux publics, de la Commission de la Capitale nationale et du Bureau du Conseil privé.

LA RÉPARTITION PAR PROVINCE DES MEMBRES DE LA COMMISSION CANADIENNE DES PENSIONS

Question n° 3365—**M. Marshall**:

1. Quelle est la ventilation des membres de la Commission canadienne des pensions par région représentée dans chaque province?

2. Un membre de la Commission canadienne des pensions représente-t-il l'une des provinces atlantiques et, dans la négative, quelle est la raison de cette discrimination?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Les membres de la Commission canadienne des pensions ne représentent pas, de par leur nomination, chacun une région ou province en particulier. Voici comment se répartissent les Commissaires permanents et spéciaux, en fonction de la province où ils résident à la nomination: Nouvelle-Écosse, 2; Nouveau-Brunswick, 1; Québec, 4; Ontario, 12; Manitoba, 1; Alberta, 1; Colombie-Britannique, 2. Il y a une vacance en ce moment.

2. Trois membres de la Commission canadienne des pensions résidaient dans les provinces atlantiques à la nomination.

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS, 1973

Question n° 3367—**M. Godin**:

1. Quel est le budget accordé par le gouvernement à la Compagnie des jeunes Canadiens pour l'année 1973?

2. Combien d'employés se partagent cette somme a) dans l'ensemble du pays, b) dans la province de Québec?

3. Où est situé le bureau central de cette Compagnie?

4. Dans quelles villes canadiennes exerce-t-elle ses activités?

5. A chacun de ces endroits, quel est le travail accompli par les employés?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Compagnie des jeunes Canadiens me transmet les renseignements suivants: 1. \$2,803,000.

2. a) 209, b) 103.

3. 323, rue Chapel, Ottawa (Ontario) K1N 7Z2.

4 et 5. Ces renseignements sont contenus dans le rapport de la Compagnie des jeunes Canadiens intitulé *Stratégies*.

L'ADMISSIBILITÉ DES ANCIENNES COMBATTANTES AUX TAUX D'ALLOCATIONS APPLICABLES AUX PERSONNES MARIÉES

Question n° 3383—**M. Marshall**:

En vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et de celle sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, aux termes desquelles un ancien combattant du sexe masculin est admissible, s'il est marié, à recevoir une allocation au taux prévu pour les personnes mariées, même si sa femme n'est pas un ancien combattant, est-il possible à un ancien combattant du sexe féminin, mariée, et dont le mari n'est pas un ancien combattant, de réclamer le taux applicable aux personnes mariées et, dans la négative, pour quelle raison permet-on cette pratique?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): En vertu des dispositions de la loi sur les allocations aux anciens combattants, l'ancienne combattante mariée, que son mari soit ancien combattant

Questions au Feuilleton

ou non, peut recevoir, si elle est admissible, une allocation d'ancien combattant au taux applicable aux personnes réputées mariées.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MINISTRES

Question n° 420—**M. Stackhouse**:

1. En 1972, quelle somme fut dépensée a) par les ministres du gouvernement, b) par chaque ministre pendant ses voyages d'affaires?

2. Pendant les mois de septembre et octobre 1972, quelle somme fut dépensée a) par les ministres du gouvernement, b) par chaque ministre pendant ses voyages d'affaires?

(Le document est déposé.)

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PREMIER MINISTRE, DE SES ADJOINTS, DES MINISTRES ET DE LEURS ADJOINTS

Question n° 525—**M. Masniuk**:

Du 1^{er} septembre au 30 octobre 1972, combien ont coûté au contribuable canadien les voyages faits au Canada et à l'étranger par a) le premier ministre et ses adjoints, b) chaque ministre du Cabinet et ses adjoints?

(Le document est déposé.)

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES FONCTIONNAIRES MINISTÉRIELS EN 1971-1972

Question n° 931—**M. Knight**:

1. Quels sont les fonctionnaires ministériels (y compris le personnel du cabinet du Premier ministre) qui, durant l'année financière 1971-1972, ont soumis des états de dépenses de voyage?

2. Dans chaque cas, quelles ont été ces dépenses de voyage, la destination du fonctionnaire en déplacement et son échelle de traitement?

(Le document est déposé.)

L'EXPOSITION TRAJECTOIRE 73, À PARIS, FRANCE—L'ART CANADIEN

Question n° 2420—**M. Schumacher**:

1. Comment a-t-on choisi les œuvres d'art en vue de l'exposition Trajectoire 73 à Paris, France?

2. Quels sont a) le nom, b) l'adresse, c) le poste de chacun des membres du Comité de sélection?

3. Pour chacun des membres de ce Comité, quel est le coût a) du transport, b) du logement, c) des repas, d) des dépenses journalières, e) des autres dépenses?

4. Qui assume les frais ainsi entraînés?

5. Combien d'œuvres d'art a-t-on choisi et de quels endroits au Canada provenaient-elles?

6. Le Comité de sélection a-t-il visité chaque province du Canada?

7. Le Comité de sélection a-t-il a) acheté des œuvres, b) loué des œuvres, c) indemnisé en particulier un artiste ou un organisme relativement à l'œuvre d'art choisie et, dans l'affirmative, de quel montant s'agissait-il dans chaque cas?

8. Le Canada a-t-il été officiellement invité à participer à Trajectoire 73 et, dans l'affirmative, a) par qui, b) à quelles conditions, c) à quelle date?

(Le document est déposé.)

TRAJECTOIRE 73—FONCTIONNAIRES DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA ET ARTISTES QUI Y ONT ASSISTÉ

Question n° 2421—**M. Schumacher**:

1. Combien de fonctionnaires du Conseil des arts du Canada, a) se sont rendus, b) vont se rendre à Paris pour Trajectoire 73?